ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 27895

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE). Ce concours attire beaucoup de candidats et, cette année, 4 600 titulaires d'un bac + 3 l'ont tenté pour 200 postes à pourvoir. Certains étudiants tentent plusieurs concours en parallèle. En l'absence de liste complémentaire, il souhaiterait savoir ce que deviennent les places libérées par les lauréats qui choisissent un autre concours et si tous les postes mis au concours sont effectivement attribués. Il lui demande également, pour l'ensemble des concours de recrutement dans l'éducation nationale, si un classement des non admis pourrait être envisagé. En effet, leur position leur permettrait de se situer dans la liste des refusés et de mieux évaluer leurs chances de réussite à une session ultérieure. Enfin pourrait-il lui indiquer si le nombre de postes à pourvoir pourrait être connu au moment de l'inscription au concours. Après une année de travail intense cela permettrait aux candidats de s'inscrire en toute connaissance de cause.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec
Circonscription : Mayenne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27895
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE27895

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6295
Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395